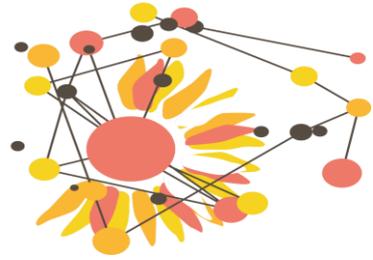


Association Hub



par



1. Qu'est-ce qu'un projet PAN ?

Le plan national d'intégration est un projet général, stratégique et durable pour la mise en place de la politique d'intégration. Le PAN intégration est basé sur deux domaines d'action :

- L'accueil et l'accompagnement social des demandeurs de protection internationale,
- L'intégration de tous les non-Luxembourgeois résidant sur le territoire.

Ces deux domaines sont complétés par trois domaines transversaux :

- L'accès à l'information et l'interaction,
- La qualité des mesures,
- La coopération et la coordination nationale et internationale.

La lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité et l'égalité des chances constituent des parties intégrantes de tous les axes.

Le comité interministériel à l'intégration élabore et suit sous la coordination du Département de l'intégration la mise en œuvre du PAN intégration.

Le PAN intégration est mis en œuvre par tous les acteurs concernés et des appels à projets sur des thématiques prioritaires sont lancés annuellement.

2. Introduction

Le projet vise la création d'un Hub associatif sur le territoire des communes de Junglinster, Niederanven et Betzdorf afin de renforcer la vie associative et de mobiliser un nouveau public pour s'engager ou pour participer en tant que bénévole.

3. Objectif

Les objectifs du projet sont :

- Renforcer le tissu associatif (création d'associations, accompagnement dans la communication et dans la gestion juridique (LBR, GDPR)),
- Mettre en place des liens structurés entre les communes et les associations (publicité, subsides, accès aux salles, mise à disposition de matériel,
- Ouvrir le monde associatif local aux publics qui sont actuellement peu engagés (âge, origine, milieu social)
- Gérer pour et avec les associations des projets de bénévolat ponctuel (matching, accompagnement de projets, aide à la gestion d'activités de bénévolat),
- Mise en place d'un guichet associatif.

4. Étapes

Les étapes sont :

- A. Rencontre/contact avec les associations des 3 communes (98 Junglinster, 29 Betzdorf, 49 Niederanven) pour un bilan de l'existant et analyse des besoins.

- B. Création des 3 ententes et définition de la recherche action avec les associations. Mise en place d'une stratégie de marketing associatif (internet communaux, réseaux sociaux, publications) multilingues. Définition des axes de travail avec les 3 communes (pouvoir politique et éventuellement les commissions) et les ententes (subvention, participation aux évènements locaux, mise à disposition de salles,..)

- C. Création d'un guichet unique associatif avec une aide au renforcement du tissu associatif (selon les besoins de chaque association : digitalisation, mise à jour juridique, gestion financière, archivage et reporting, communication, recrutement et formation interculturelle, traduction).

- D. Définition commune d'une stratégie de bénévolat pour les associations et les communes avec accompagnement de projets de bénévolat. Mise en place d'une plateforme de bénévolat unique pour les 3 communes (matching). Inscription

comme travailleur social auprès de HOPLR pour les communes utilisant l'application de voisinage.

- E. Ouverture d'un guichet de citoyen dans le Tiers Lieu pour les personnes qui désirent participer ou s'engager. (Renseignement sur les offres d'activités, adhésions, recherche d'activités bénévoles, aide à la création d'associations ou de projets citoyens).
- F. Clôture de la recherche action avec rédaction d'un rapport sur la pertinence du projet dans une perspective de pérennisation ou de généralisation (à proposer à d'autres communes) en y incluant un guide sur les outils utilisés (informatique). Evaluation de la pertinence du volet bénévolat et diversité (nombre de citoyens recrutés).

5. Mission guichet associatif

La mission du guichet associatif est :

- La mise en place de procédures au niveau de l'accompagnement des associations (analyse et aide à la gestion numérique),
- Rendre visible (communication) leurs activités,
- Mettre en place une aide structurée pour l'accueil de nouveaux publics (langue et formation interculturelle),
- Initier d'autres collaborations entre les associations et administrations communales (mise en place et suivi d'une entente des associations),
- Gérer le matching et la promotion du bénévolat à travers une plateforme commune et profiter de HOPLR (fonction des travailleurs sociaux de quartier) pour dynamiser l'engagement et la participation,
- Accompagner des individus qui proposent des nouveaux projets,
- Accompagnement des associations au niveau leurs travaux quotidiens.